



association
de la
butte st^e anne

BUTTINERIES 2015 REGLEMENT DES PUCES DE LA BUTTE Dimanche 14 Juin 2015

Bienvenue sur la Butte !

Votre participation aux « Pucés de la Butte » implique votre acceptation et donc votre **respect des règles suivantes** :

Les « Pucés de la Butte » sont réservées aux particuliers proposant à la vente des objets personnels usagés. Les professionnels n'y ont donc pas leur place. La vente d'animaux, d'armes en état de fonctionner et de produits alimentaires est interdite

➤ Inscription :

Pas d'inscription sur place le 14 juin 2015

Il s'agit d'une inscription et non de la réservation d'un emplacement précis.

Limitation lors de l'inscription : un stand par personne (pièce d'identité obligatoire, pas de photocopie)

➤ Horaires des Pucés : 7 H à 18 H

➤ Implantation sur le site :

★ Elle se fait au fil de l'arrivée des vendeurs.

★ Les vendeurs doivent s'installer exclusivement sur le site délimité par les organisateurs.

★ Les emplacements sont matérialisés au sol

★ L'ABSA se réserve le droit de limiter le nombre de stands sur le site.

★ Bas de la place des Garennes (derrière la scène) : emplacements réservés aux enfants et aux associations caritatives

★ Pour des **raisons de sécurité**, une voie de circulation des véhicules prioritaires (pompiers...) est impérativement réservée au centre de chaque axe du site des Pucés.

★ Les surfaces situées devant les commerces en activité leur sont réservées.

★ Un passage est laissé libre entre l'arrière des stands et la façade des habitations dont les accès demeurent préservés.

★ Les véhicules des vendeurs sont dégagés du site des pucés le plus rapidement possible dès le débarquement des objets proposés à la vente.

➤ Un seul stand par vendeur : **emplacement de 6m² avec 3 mètres de façade.**

➤ Droit de place :

A régler lors de l'inscription obligatoire :

★ **16€ par stand tenu par un adulte.** Prix réduit à **13 € pour les adhérents de l'ABSA**

★ Gratuit pour les associations caritatives qui en font la demande préalablement (espace réservé sur présentation des statuts de l'association, la personne représentant l'association doit présenter une pièce d'identité)

★ Une zone est réservée aux enfants de moins de 14 ans qui pourront y vendre exclusivement des objets usagés d'enfants, une participation d'1€ sera encaissée sur place. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents pendant le temps de vente.

A titre d'exception, et si des emplacements sont disponibles, les vendeurs non inscrits devront s'acquitter d'un droit de place fixé à 18 €

Tout cas particulier est apprécié par le représentant de l'ABSA, dont la décision prévaut et s'applique immédiatement.

Le récépissé du paiement de droit de place et la pièce d'identité fournie lors de l'inscription

Seront demandés au cours de la matinée.

➤ Propreté :

Chaque vendeur récupère ses emballages et déchets en fin de journée et veille à laisser sa place aussi propre qu'elle était le matin.

L'A.B.S.A. VOUS SOUHAITE DE PASSER UNE AGREABLE JOURNEE SUR LA BUTTE !